

**Zeitschrift:** Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

**Herausgeber:** Association pour la défense des intérêts du Jura

**Band:** 31 (1960)

**Heft:** 11

**Artikel:** Orientation professionnelle

**Autor:** J.-Cl.D.

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-825302>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 25.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

PB4

# LES INTÉRÊTS DU JURA

Bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura  
CHAMBRE D'ÉCONOMIE ET D'UTILITÉ PUBLIQUE DU JURA BERNOIS

---

XXXI<sup>e</sup> ANNÉE

Parait une fois par mois

No 11 Novembre 1960

---

## SOMMAIRE

Orientation professionnelle — L'alimentation en eau de Porrentruy et de son château

Service postal — Le marché du travail

## Orientation professionnelle

« *Le choix d'une profession est la chose la plus importante de la vie et le hasard seul en dispose.* »

*Si Pascal avait raison quand il commentait en ces termes le problème de l'adolescence, les temps modernes cherchent à lui donner tort.*

*A notre époque de la spécialisation à outrance, il n'est plus possible, en effet, de laisser au hasard le soin d'actionner les aiguillages qui se présentent aux adolescents. D'où la nécessité de l'orientation professionnelle qui a fait son apparition en Suisse il y a une trentaine d'années et qui s'est imposée pour des raisons économiques tout d'abord...*

*Il est évident que, si la Suisse veut subsister, ainsi que le soulignait récemment un spécialiste de la question, il lui faut pouvoir soutenir la concurrence en développant au maximum ses principales ressources : la matière grise et l'habileté manuelle de ses habitants. Il importe de faire mieux qu'ailleurs. Dans ce sens, notre pays, au réservoir modeste, est « condamné à la supériorité ».*

*Si donc, au point de vue général, il importe qu'on soit à la pointe du progrès, d'autres raisons particulières militent en faveur de l'orientation professionnelle.*

*On ne saurait ignorer que la civilisation moderne a divisé l'existence des hommes en deux secteurs distincts : la vie personnelle et la vie professionnelle, autrefois confondues. Or, ce déséquilibre, qui provoque souvent des troubles psychiques, explique en partie le désarroi et l'inquiétude de notre époque. Grâce à l'orientation professionnelle,*

*précisément, on s'évertuera à rétablir l'unité entre la profession et la vie personnelle afin de permettre à l'être humain de s'épanouir en exerçant un métier qui corresponde à ses aptitudes et à ses goûts intimes. Il faut que la profession choisisse satisfasse ses aspirations profondes et non les désirs immédiats qui agitent obscurément sa vie inconsciente.*

*Un besoin social est également à l'origine de l'importance attribuée à l'orientation professionnelle. Il est nécessaire que l'individu ne fasse pas fausse route.*

*De même, des besoins scolaires justifient l'introduction et le développement de l'orientation professionnelle. Il est indispensable, en effet, de savoir tirer le profit le plus grand de l'enseignement reçu et d'offrir aux jeunes toutes les chances d'aller aussi loin que possible. Cela est si vrai, d'ailleurs, que les trois cents membres de la Société de pédagogie jurassienne, réunis en juin dernier à Saignelégier, ont adopté à l'unanimité les thèses présentées par M. J.-A. Tschooumy, professeur. Thèses que l'on pourrait résumer en rappelant que l'orientation professionnelle commence à l'école. Non pour opposer les pédagogues aux orienteurs mais pour justifier leur collaboration puisque, dans tous les pays où l'orientation proprement dite existe, la préorientation à l'école se développe !*

*Placer l'enfant, vers la fin de la scolarité, dans une sorte d'ambiance professionnelle, créer en lui une mentalité professionnelle, et faire naître chez lui un idéal professionnel, voilà les trois buts que l'on peut atteindre à l'école et qui permettront alors à l'orienteur de faire du travail efficace.*

*Car ce dernier entre en action au moment précis où l'adolescent est appelé à s'intégrer dans les cadres économiques et sociaux afin de faciliter son incorporation à la communauté de travail. Pour éviter qu'il soit broyé par les engrenages de la société moderne ! Et l'orienteur, qui doit être un fin psychologue afin de déceler ses tendances conscientes ou inconscientes, aura la tâche facilitée si l'école a préparé le terrain. Dès lors, toute une réorganisation est nécessaire qu'il importe d'entreprendre sans à-coups.*

*A ce propos, on ne peut que se féliciter de la prochaine entrée en vigueur (le 1er janvier 1961) du Décret concernant l'encouragement et l'organisation de l'orientation professionnelle dans le canton. Un office cantonal et des offices régionaux seront constitués dont on peut attendre des résultats heureux. Même s'il coule de source que nul ne peut être contraint d'utiliser les installations de l'orientation professionnelle et que toute personne qui la consulte reste responsable du choix qu'elle fait d'une profession !*

*Un premier pas est franchi. Qu'il est loin déjà le temps où, dans le Jura, le premier orienteur bénévole, M. Albert Friedelance, instituteur à Porrentruy, donnait des consultations à temps partiel, le jeudi après-midi...*

*J.-Cl. D.*